

M^{rs} Pierre Honoré Roux & C^{ie}

Marseille le 28 avril 1808

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous informer que notre co-associé Paul Outrau étant devenu gendre de notre Sieur Outrau Bellier & le terme de notre Société étant expiré, nous l'avons renouvelée sous la raison de Outrau Bellier & fils & Paul Outrau.

Notre Sieur Outrau Bellier continuera à en avoir seul la signature que vous trouverez ci bas. en cas d'absence nos Sieurs Outrau fils & Paul Outrau beau fils signeront ensemble par procuration comme au par avant.

aucun changement n'ayant lieu dans le genre de commerce que nous suivions, il nous reste à réclamer de vos amis la continuation de leur estime & de leur confiance. l'objet de vos efforts sera de vous témoigner constamment le même, tout le prix que vous attacherez à la chose.

Nous avons l'honneur de vous saluer
Outrau Bellier et fils



Signature de Notre Sieur Outrau Bellier Outrau Bellier et fils et Paul Outrau

Signatures } de M. S. Melchior Outrau fils pp. Outrau Bellier et fils et Paul Outrau
 par } Melchior Outrau
 procuration } de M. S. Paul Outrau beau fils pp. Outrau Bellier et fils et Paul Outrau
 Paul Outrau.

A. S. R. P.

Messieurs,

Nous vous prions d'agréer avec notre Circulaire une assurance particulière des sentiments d'estime & de vraie considération que nous vous portons, & que nous chercherons à vous témoigner en toute rencontre.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Autran Bellier et fils et Paulautran

Messieurs
Messieurs
Messieurs